

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 11 juillet 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	25
pouvoirs :	4
votants :	29
abstentions :	0
voix pour :	29
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 11 juillet 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS –

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2018.100

**MOTION DE SOUTIEN
CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE JARNAC**

La décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques de Jarnac engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités locales et pour leurs habitants. Son maintien constitue un enjeu important pour le service public, de proximité d'accès pour les usagers.

En effet, la perte des services publics concourt à la désertification des Communes rurales : un maillage territorial le plus fin possible doit être impérativement préservé. Il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers, et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Actuellement, la trésorerie de Jarnac regroupe dans sa compétence territoriale 40 communes pour 35 000 habitants. Le rattachement des Communes membres des anciennes Communautés de Communes de la région de Châteauneuf, de Cognac, de Jarnac et de Grande Champagne pour former la Communauté d'Agglomération de Grand

Cognac depuis le 1^{er} janvier 2017 induit d'importants mouvements fiscaux et comptables entre les communes et la nouvelle structure de rattachement. Ainsi, de nombreux transferts et détransferts nécessitent le conseil avisé et l'accompagnement quotidien du comptable du Trésor auprès des communes dans la construction de l'Agglomération de Grand Cognac. Or, la distance étendue entre les communes les plus éloignées et la trésorerie de Cognac, de plus de 30 kms, limite l'accès au service public.

En outre, l'absence de Maison de service au public sur le territoire du Jarnacais éloigne les missions de service public des usagers.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée :

DE S'OPPOSER à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Jarnac et demande de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

S'OPPOSE à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Jarnac et demande de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS